

LIMOGES METROPOLE

ARRETE

Le Président de Limoges Métropole,

du 12 mai 2026

Portant délégation de fonction à **Mme Carine BOURREL**, Vice-Présidente, en vue de la représentation du Président de Limoges Métropole aux instances de gouvernance de l'association Ester Technopole

N° 28342

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

VU les délibérations n°2, 4 et 6 du conseil communautaire du 8 avril 2026 concernant l'élection du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers communautaires délégués,

VU la délibération n°2.4 du conseil communautaire du 24 avril 2026 relative à la désignation de représentants de Limoges Métropole aux instances de gouvernance d'Ester Technopole,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de l'administration et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les Vice-Présidents.

ARRETE

ARTICLE 1er : Madame Carine BOURREL, en qualité de Vice-Présidente, est déléguée par le présent arrêté pour représenter le Président de Limoges Métropole au sein des instances de gouvernance de l'association Ester Technopole et ce conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme Carine BOURREL** pour tous les documents et décisions se rapportant aux fonctions indiquées à l'article précédent.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services de Limoges Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Publié le mardi 12 mai 2026

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de la personne intéressée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la complé-